

LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous en avez peut-être entendu parler : depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets se généralise*. Mais qu'est-ce que cela signifie ?

Voici, tout d'abord, deux définitions pour mieux comprendre :

Les **biodéchets** sont les déchets biodégradables de jardin ou de parc et les déchets alimentaires sont issus des restes de repas ou de préparation en cuisine.

Le **tri à la source**, quant à lui, signifie le tri au plus près du lieu de production des biodéchets.

Il s'agit donc de permettre à chaque citoyen de disposer d'une solution de tri de ses biodéchets, au plus proche de son lieu de production.

 *Dans les communes rurales, le Grand Reims met à votre disposition 2 solutions*



1. COMPOSTAGE INDIVIDUEL



2. COMPOSTAGE PARTAGÉ



Consignes de tri

LES DÉCHETS QUI PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES COMPOSTEURS SONT :

- **les déchets alimentaires** : épluchures de légumes et de fruits, trognons, fanes, fruits et légumes abîmés, coquilles d'œufs écrasées, pain, sachets de thé, marc de café...



- **les déchets de jardin** : feuilles mortes, fleurs fanées, tailles broyées, paille, tontes en petite quantité...

Les déchets de jardin peuvent également être valorisés en couverture de sol dans le potager, au pied des massifs ou encore déposés en déchetterie.



VIGILANCE

Les restes de viandes ou de plats cuisinés peuvent attirer des nuisibles. Aussi, au début de votre pratique de compostage, nous vous conseillons de les exclure.

* Obligation pour la collectivité de mettre à disposition un moyen de trier (réf au code de l'environnement article L541-21-1)

Comment s'équiper et s'informer

• COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Pour obtenir **gratuitement un composteur**, il suffit de suivre une formation en ligne (www.grandreims.fr/formation-en-ligne-compostage) ou de participer à **un atelier gratuit d'initiation** au compostage organisé par le Grand Reims, afin d'acquérir les bases nécessaires pour réaliser un bon compost. Inscription au 03 26 02 90 90 ou www.grandreims.fr.

Des composteurs individuels sont également proposés à la vente, de 15 € à 25 € en fonction du modèle auprès de la direction des déchets au 7 rue Robert Fulton à Reims.

• COMPOSTEUR PARTAGÉ

Si un site de compostage partagé est déjà installé : **contacter les services du Grand Reims** (03.26.02.90.90 ou par le site internet du Grand Reims) pour connaître les modalités d'accès.

Pour demander la mise en place d'un nouveau site de compostage partagé, contacter les services du Grand Reims pour réaliser une étude de faisabilité.

Plusieurs prérequis sont nécessaires :

- **2 référents composteurs minimum** : ce sont des habitants volontaires, qui seront les relais entre les habitants et le Grand Reims. Les référents composteurs (formés par le Grand Reims) sont chargés de veiller au bon fonctionnement du site de compostage. Ils devront suivre au préalable une formation d'initiation au compostage dispensée par un professionnel.
- Un **minimum de foyers volontaires** (30 foyers est optimal)
- Un **espace extérieur adapté** : accessible aux habitants, éloigné des fenêtres, proche d'un point d'eau et d'une poubelle.
- Un **accord du gestionnaire du site** (conseil syndical ou bailleur pour un immeuble, la commune pour un parc).

Le circuit des déchets alimentaires



TRI DES DÉCHETS
À LA MAISON



COMPOSTEUR INDIVIDUEL ET
LE COMPOSTEUR PARTAGÉ



TRANSFORMATION
EN ENGRAIS NATUREL



UTILISATION
DANS LES JARDINS

La poubelle d'ordures ménagères contenait près de 60 kg⁽¹⁾ de déchets compostables par an. Avec la généralisation du tri des déchets alimentaires, la poubelle va s'alléger mais surtout la terre va récupérer davantage de matière organique.

CETTE MATIÈRE ORGANIQUE, COMPOSÉE D'EAU ET D'ENGRAIS, EST BRÛLÉE QUAND ELLE SE TROUVE DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES C'EST POURQUOI IL Y A UN INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAL À TRIER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES.

(1) Donnée issue de la caractérisation menée en 2022 par le Grand Reims

GRAND
REIMS
VALORISONS



03 26 02 90 90 - WWW.GRANDREIMS.FR

Avec le soutien de

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ADEME

La Région
Grand Est

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

